



MAIRIE DE PROPRIANO

**6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO**

ARRETE N°2026-016

**ROUTE BARREE : CIRCULATION INTERDITE
RUES SORBA / LEANDRI
le MERCREDI 29 AVRIL 2026 de 6h00 à 18h00**

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté N° 2026-012 en date du 08 avril 2026, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise CORSOVIÀ - MTP sis : Carrière du Rizzanese 20100 SARTENE, afin d'effectuer des travaux d'enrobés dans le cadre de la requalification des voiries communales sis : Rue Martin-Joseph SORBA - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, la **CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT** sont **INTERDITS** le **MERCREDI 29 AVRIL 2026 de 6h00 à 18h00** :

- **RUE SORBA** : ROUTE BARREE et STATIONNEMENT INTERDIT, du croisement avec la rue Tomasini, au croisement avec la rue du 9 Septembre,
- **RUE LEANDRI** : ROUTE BARREE, du croisement avec la rue de la Miséricorde jusqu'à l'école maternelle,

-Article 2 : Compte tenu de ces interdictions de circulation, des déviations sont mises en place le **Mercredi 29 avril 2026 de 6h00 à 18h00**, pour sortir du centre-ville en direction d'Ajaccio :

- **DEVIATION PAR LA RUE CASANOVA D'ARACCIANI et la ROUTE DE BONIFACIO.**
- **DEVIATION PAR LA RUE TOMASINI ET LA ROUTE DU QUARTIER PRUNO CERVONE JUSQU'A L'INTERSECTION RD 319A (cimetière).**

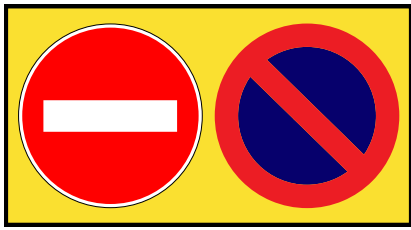
-Article 3 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 24 avril 2026
Le premier adjoint


Jean-Baptiste OLLANDINI



ROUTE BARRÉE
MERCREDI 29 AVRIL 2026
de 6h00 à 18h00

TRAVAUX D'ENROBÉ

DÉVIATIONS
DIRECTION AJACCIO
DE 6H00 À 18H00

INTERDICTION DE CIRCULER & DE STATIONNER



DbL



ORT
RÉHABILITATION DES RUES
DU CENTRE VILLE